

Règlement Intérieur de la BOURSE AUX SKIS



DEPOT :

- Prix de la dépose : **1 € par article.**
- Les dépôts ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce d'identité.
- A l'exception du professionnel partenaire, tous les autres dépôts ne peuvent provenir que de particuliers.
- Skis et chaussures ne peuvent être attachés ensemble pour constituer un lot lors de la mise en vente dans les rayons.
- **Tout dépôt de matériel s'effectue aux risques et périls du vendeur. Celui-ci est prié d'assurer la surveillance de son matériel dans le cas de produits d'une grande valeur durant les heures d'ouverture de la bourse (une surveillance est assurée pendant les heures de fermeture).**
- **Le vendeur est le seul responsable des produits qu'il met à la vente et en aucun cas le club ne peut être tenu responsable des contrefaçons ou produits déposés.**
- **Le club n'assure pas contre le vol de matériel déposé**, mais un contrôle est effectué par les bénévoles.
- Le club se réserve le droit de sélectionner les produits déposés et de retirer de la vente le matériel en mauvais état ou provenant d'un revendeur professionnel. Pour des raisons de sécurité les casques ne sont pas acceptés.

VENTE :

- Prélèvement de **10%** sur le montant des ventes.
- Le paiement du matériel se fait par chèque (pièce identité obligatoire), en espèces ou carte bancaire.

RETRAIT DE MATERIEL :

- Le retrait du matériel invendu doit impérativement avoir lieu **à partir 18 heures.**
- Les articles invendus ou chèques non retirés après la fin de la restitution ne pourront être réclamés et resteront la propriété du CTM.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

- **Le fait de déposer du matériel implique l'entière acceptation du présent règlement.**